

**Zeitschrift:** Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 40 (1904)  
**Heft:** 28

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

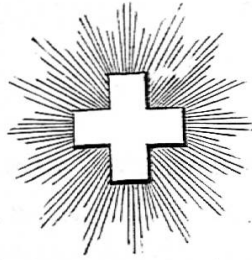
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

SOMMAIRE : *En classe.* — XVI<sup>me</sup> congrès scolaire. — Cours de vacances de Lausanne. — Les devoirs à domicile. — Société pédagogique jurassienne. — Société pédagogique vaudoise. — Chronique scolaire : Neuchâtel, Vaud. — Correspondance. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Sciences naturelles : Trois leçons de géologie. — Composition. — Dictées. — Récitation. — Arithmétique : Problèmes d'examen pour les écoles secondaires rurales de Genève. — Agriculture : La maladie des arbres fruitiers. La pyrale. — Page choisie : Le lièvre.

## En classe.

Juillet transforme en serre-chaude  
La salle où cinquante écoliers,  
Autour de qui le sommeil rôde,  
Peinent, courbés sur leurs cahiers.

\*\*\*

Le vieux maître est là, sur sa chaise,  
Immobile, les yeux mi-clos,  
Qui dicte. Et, dans cette fournaise,  
Détaillant lentement les mots.

\*\*\*

Il considère, pitoyable,  
Tous ces jeunes fronts devant lui  
Inclinés très bas sur leurs tables  
Par le sommeil et par l'ennui.

\*\*\*

Et se dit avec amertume  
Qu'il fait un métier de bourreau,  
Que l'affreux grincement des plumes  
Ne vaut pas les chants de l'oiseau...

A. ROULIER.

## XVI<sup>e</sup> Congrès scolaire

*de la Société pédagogique de la Suisse romande, à Neuchâtel  
les 17, 18 et 19 juillet prochains.*

Dans huit jours s'ouvrira à Neuchâtel le XVI<sup>e</sup> congrès scolaire de la Société pédagogique de la Suisse romande.

Le comité d'organisation a fait de son mieux pour que ces journées laissent à tous les participants le meilleur souvenir.

Outre l'intérêt que présentent les deux questions mises à l'étude, nous aurons le plaisir d'entendre M. Jules Payot, Recteur de l'Académie de Chambéry, nous exposer ses idées sur l'enseignement de la composition française à l'école primaire. Chacun reconnaît la grande compétence de M. J. Payot, qui est un des pédagogues les plus distingués de notre époque et dont l'influence est très grande dans le monde scolaire de la grande République-sœur. — M. le professeur Rufener entretiendra ses auditeurs de questions scientifiques et les mettra au courant des dernières découvertes dans le domaine de l'électricité, au moyen d'expériences très intéressantes.

Dans la soirée familière du lundi, les congressistes assisteront avec le plus grand plaisir — nous en sommes convaincus — à la *Scène-revue* due à la plume d'un de nos meilleurs instituteurs. — Nous n'en disons pas davantage sur ce point de notre programme, afin de laisser à chacun le plaisir de la plus agréable... surprise.

Si le beau temps nous tient bonne et fidèle compagnie, la course en bateau, sur le lac de Neuchâtel sera des plus charmantes et l'admirable panorama de ses rives ensoleillées, parsemées de vignobles, de villages perdus au milieu des vergers, et dominés par les crêtes vaporeuses du Jura attirera nos regards et formera le plus beau tableau qu'on puisse imaginer.

Ajoutez à tout cela la cordiale sympathie qui sera témoignée à nos hôtes par les Neuchâtelois, le plaisir très grand qu'auront à se rencontrer les amis, les collègues des différents cantons de notre belle Suisse, et la nécessité absolue, dans l'époque troublée où nous vivons, de faire acte de bonne et saine solidarité professionnelle.

Tout cela nous permet d'espérer que les instituteurs et institutrices de notre Suisse romande se feront un devoir et un plaisir d'assister nombreux à la fête de l'enseignement.

Le comité d'organisation a pris ses mesures pour loger beaucoup de monde.

Nous croyons pouvoir assurer à tous les participants qu'ils remporteront de leur séjour à Neuchâtel un bon et durable souvenir.

Et maintenant au prochain revoir !

L. L.

*Résumé des programmes des soirées familières.*

Dimanche 17 juillet :

1. Société de musique « l'Harmonie ».
2. Ronde des violettes.

3. Société de chant « l'Orphéon ».

4. Productions gymnastiques.

Lundi 18 juillet :

1. Orchestre Ste-Cécile.

2. Chœurs du corps enseignant de Neuchâtel-Ville.

3. « Le rêve d'un Congressiste ». Revue-fantaisie en 2 tableaux avec chœur, couplets, ballet, ronde enfantine.

\*\*\*

Le Comité des vivres et liquides adresse ses vifs remerciements aux collègues instituteurs du vignoble neuchâtelois qui se sont donné la peine de récolter des vins d'honneur. Il prierait ceux qui désireraient encore lui en adresser de bien vouloir le faire au plus vite.

Les Congressistes sont instamment priés de retourner la *carte d'adhésion* avec les indications bien exactes pour les banquets et le logement afin de faciliter la tâche du Comité d'organisation.

Nous avons le plaisir d'apprendre aux abonnés de l'*Educateur* que le nouveau *musée ethnographique* de Neuchâtel sera ouvert au public à partir du 14 juillet. La Commission du musée a tenu à ce que les Congressistes puissent admirer les riches collections exposées dans les nouvelles salles de la villa que James de Pury a léguée à la ville. Le corps enseignant de la Suisse romande lui en sera reconnaissant et profitera de son court séjour à Neuchâtel pour se rendre à St-Nicolas. A côté des collections appartenant à la ville, dont quelques-unes sont fort remarquables (salles de l'Afrique et de la Polynésie en particulier), le musée abrite les collections Hassler, des Indiens du Paraguay, de la Bolivie et du Brésil. Ces dernières comptent plus de 8500 pièces dont 2000 parures en plumes d'oiseaux dont quelques-unes sont de toute beauté. Ces collections d'une très grande valeur, ont été confiées pour 3 ans à la ville de Neuchâtel, qui pourra les acquérir si la somme nécessaire est réunie (30 000 fr.). Notons que c'est le seul musée de ce genre en Suisse.

## COURS DE VACANCES DE LAUSANNE

Les cours de vacances pour instituteurs et institutrices organisés par le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud avaient réuni **120** inscriptions à la date du 1<sup>er</sup> juillet (cours de 1904 : Neuchâtel 52, Zurich 124).

Le cours de dessin, entre autres, ayant réuni plus de cinquante inscriptions, a dû être dédoublé. Une telle affluence ne peut qu'encourager les organisateurs et les professeurs à faire de leur mieux. Ils s'y préparent activement les uns et les autres.

La Commission d'organisation a adressé cette semaine à tous les participants une circulaire leur donnant les renseignements utiles au sujet des pensions et logements, des fournitures nécessaires pour certains cours, du lieu et de la date de la séance d'ouverture.

Le *mercredi après-midi, 20 juillet, dès 2 heures*, les participants pourront retirer leur carte de cours à l'Ecole normale, où la Commission se tiendra à leur disposition. Ceux d'entre eux qui, pour une raison ou pour une autre, ne seront pas encore pourvus d'une pension, trouveront alors auprès d'elle des adresses disponibles.

Le même jour, à 7 heures, dans l'Aula de l'Ecole normale, aura lieu la séance officielle d'ouverture des cours.

LA COMMISSION D'ORGANISATION.



### Les devoirs à domicile.

Voici les principes posés à ce sujet par le Comité du Synode scolaire bernois. Une copie en a été envoyée à toutes les commissions scolaires.

1. Pendant les trois premières années scolaires, on ne doit astreindre les élèves à aucun devoir à faire à domicile ; exception est faite toutefois pour les écoles de village à fortes classes, où les devoirs à domicile seront admis, mais d'une manière restreinte seulement.

2. Dans les classes supérieures des écoles primaires, dans les écoles moyennes, ainsi que pour l'instruction religieuse, on pourra donner des devoirs à faire à domicile, mais dans une mesure aussi restreinte que possible.

3. Où l'enseignement se donne par branches, on fera, par une entente entre les maîtres et par la tenue d'un contrôle, en sorte que les devoirs à domicile soient répartis également sur les différents jours de la semaine.

4. Il convient de fixer, pour chaque année scolaire où les devoirs à domicile seront autorisés, le temps qu'ils doivent absorber dans les conditions normales.

5. Les devoirs à domicile à faire soit pour l'école soit pour l'instruction religieuse, notamment les exercices de mémoire, seront répartis d'égale façon sur toute l'année scolaire, et ils ne pourront être augmentés vers la fin de l'année.

6. Le corps enseignant sera tenu de contrôler soigneusement les devoirs faits à domicile. On tiendra convenablement compte, sous ce rapport, des conditions particulières où se trouvent placés les élèves. Les infirmités physiques ou intellectuelles seront considérées comme excuse ou motif d'indulgence.

7. Ne sont pas loïsibles comme devoirs à domicile :

a) les compositions ;

b) les travaux écrits qui ne sont d'aucun profit pour le développement intellectuel de l'enfant ;

c) les travaux manuels et le dessin ;

d) les travaux facultatifs ou d'émulation ;

e) les travaux qui, donnés le matin, devraient être faits pour l'après-midi.

f) les travaux qui devraient être faits pendant les vacances.

8. Pour les jours entre lesquels se trouve un dimanche ou un jour de fête, on ne devra pas donner plus de travaux à faire à domicile que d'un jour ouvrable à l'autre.

9. Aux époques de grande chaleur, les devoirs à domicile seront complètement supprimés.

---

**Société pédagogique jurassienne.** — Les conclusions du rapport de M. Th. Möckli, instituteur à Neuveville, sur les devoirs écrits à l'école, question qui sera discutée à la prochaine réunion des instituteurs jurassiens à Saignelégier sont les suivantes :

1. Les devoirs écrits sont le complément indispensable des leçons orales et en constituent l'application logique ; ils forment le commencement de l'étude des branches principales.

2. Le maître attachera une importance toute particulière aux devoirs écrits sous tous les rapports.

3. Ils doivent aussi exercer utilement toutes les facultés de l'intelligence, sans cependant excéder les forces des enfants.

*Ad. I.* — 1. Les devoirs écrits doivent être variés, choisis avec discernement et préparés avec soins. L'exercice le plus important est la composition qui demande une attention toute spéciale.

2. Sa préparation en est très diverse et varie suivant le genre des devoirs et l'âge des écoliers ; elle doit toujours tenir compte de la sphère d'activité et de l'expérience de la majorité des élèves.

*Ad. II.* — 1. Les devoirs écrits doivent être faits en classe, sous la surveillance du maître.

2. Les devoirs écrits à domicile doivent être supprimés ou réduits aux corrections et à la copie des exercices mal faits.

*Ad. III.* — 1. Les devoirs écrits de tous les élèves, dès le degré inférieur, doivent être vérifiés par le maître, qui indique seulement les fautes, ne les corrigeant qu'aux élèves très faibles. Certains devoirs peuvent être corrigés par les élèves eux-mêmes ou par leurs condisciples, toujours d'après le principe : « Celui qui fait la faute doit la corriger ».

2. Les élèves copient ou corrigent soigneusement les travaux écrits vérifiés à la suite du devoir.

H. GOBAT.

**Statuts.** — Voici le projet de statuts que le comité central de la *Société pédagogique jurassienne* soumet à la discussion de la réunion du 20 août prochain à Saignelégier :

ARTICLE PREMIER. Il est fondé sous le nom de *Société pédagogique jurassienne* une association régionale comprenant les membres du corps enseignant de Bienne (membres de langue française seulement), Courtelary, Delémont, Franches-Montagnes, Moutier, Neuveville et Porrentruy.

ART. 2. Font partie de la Société pédagogique jurassienne tous les instituteurs et institutrices des districts énumérés à l'article 1 qui se conforment à l'article 9 des présents statuts.

ART. 3. La Société pédagogique jurassienne, qui a les mêmes tendances que la Société des instituteurs bernois et que la Société pédagogique de la Suisse romande, a pour but de resserrer les liens qui unissent les instituteurs, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur enseignement et à leurs intérêts généraux et de tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'enseignement dans le Jura bernois.

ART. 4. Elle pourra atteindre ce but par la discussion de questions scolaires diverses dans des réunions périodiques de la Société et des conférences de district.

ART. 5. Des réunions générales ordinaires de la Société pédagogique jurassienne auront lieu tous les trois ans, alternativement dans les divers districts. En outre, quand trois conférences le demandent, ou quand le Comité général le juge nécessaire, une réunion générale extraordinaire peut avoir lieu en tout temps. Le lieu de la réunion générale ordinaire est fixé d'avance par l'assemblée. Le président du Comité central est président de l'assemblée générale.

ART. 6. La Société pédagogique est administrée par un Comité central de cinq membres choisis dans le district où se tiendra l'assemblée générale. Cette dernière nomme le dit comité. Il lui est adjoint un délégué de chaque conférence pour constituer ensemble le Comité général.

L'assemblée nomme également les délégués et suppléants au Comité central de la Société pédagogique romande.

ART. 7. Les attributions du Comité général sont :

a) Le choix des questions à traiter dans les conférences et à l'assemblée générale;

b) La nomination des rapporteurs pour l'assemblée générale;

c) L'élection de commissions d'études des questions et l'examen des rapports;

d) Le compte rendu des travaux et l'approbation des comptes de la société.

ART. 8. Les fonctions des membres des deux comités sont gratuites; les frais de déplacement seuls sont mis à la charge de la société.

Le caissier central a droit à une provision de 3 % des sommes encaissées.

ART. 9. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de 50 centimes perçue dans les trois mois précédant l'assemblée générale.

ART. 10. Lors du décès d'un sociétaire, le délégué de district représentera le Comité général aux funérailles et offrira une couronne au nom de la société.

ART. 11. La revision des présents statuts appartient à la Société pédagogique jurassienne.

### Société pédagogique vaudoise.

Comme les individus, les associations ont leurs maladies. La Société pédagogique vaudoise n'échappe pas à cette loi ; au contraire, les crises y sont fréquentes et... une revision des statuts est le remède généralement employé. Nous traversons, à l'heure actuelle, un de ces moments pénibles, un de ces tournants dangereux, et il est du devoir de tous les membres du corps enseignant de travailler courageusement à en abrégier la durée et à ramener au milieu de nous la concorde dont nous avons grand besoin.

Après une période agitée, maintenant que le calme est revenu, il est temps, ce nous semble, d'examiner avec quelque soin le projet de règlement, qui nous a été présenté par le Comité de la Société pédagogique vaudoise, afin que celle-ci reprenne toute sa vigueur passée et développe au milieu de nous ce devoir de solidarité qui, il faut l'avouer, nous fait passablement défaut.

Les sections de district ont étudié ce projet nouveau. Nous ne connaissons que fort peu de chose de leurs délibérations. Seule, la conférence du district d'Aigle a pris une décision de principes qu'il importe d'étudier dès l'abord car, prise en considération, elle apporterait à notre organisation actuelle, un bouleversement complet. Nos collègues du Grand District, après une assez longue discussion, ont admis la nécessité de fonder deux associations :

1. Une section pédagogique.
2. Une association d'instituteurs.

La première aurait pour but d'étudier toutes les questions théoriques et pratiques qui intéressent l'école ; la seconde ne s'occuperait que de la défense des intérêts du corps enseignant primaire vaudois.

Au premier abord, cette solution plait par sa simplicité ; mais, lorsqu'on l'examine avec quelque soin, on ne tarde pas à en reconnaître les grands inconvénients. Il n'est pas facile de faire le départ strict entre les intérêts purement pédagogiques de l'école et ceux de l'instituteur. Les uns et les autres se tiennent de très près. L'école avance-t-elle, les instituteurs bénéficient certainement des progrès accomplis. Négliger les questions théoriques qui agitent le monde entier, c'est rabaisser notre profession à celle de simple manœuvre.

Prenons un exemple. Un projet de loi sur l'instruction primaire est soumis à l'examen du corps enseignant. Bien des questions seront discutées en dehors des conférences officielles dont nos sections doivent résolument se séparer. Qui s'occupera de cet examen ? Il y a des questions de méthode et d'intérêt, les deux associations auront leur mot à dire, et les opinions émises seront sans doute fort différentes.

Mais l'inconvénient le plus grand est celui-ci : Cette création de deux sections séparées perpétuera la division dont nous souffrons à l'heure actuelle. Or notre devoir présent est de faire cesser cette division et non d'élargir le fossé qui rendra impossible toute tentative de conciliation. Nous croyons donc que la proposition de nos collègues d'Aigle, tout en partant d'un bon naturel, doit être repoussée vigoureusement.

(A suivre.)

## CHRONIQUE SCOLAIRE

NEUCHÂTEL. — Le Conseil d'Etat vient de nommer en remplacement du regretté Ami Guebhart, au poste de chef de service du matériel scolaire gratuit, M. Arnold Fallet, instituteur aux Ponts-de-Martel.

Nous félicitons M. Arnold Fallet de sa nomination et nous lui souhaitons dans sa nouvelle carrière, pour lui et sa famille, bonheur et satisfaction complète.

Nous savons qu'il sera très regretté aux Ponts où, pendant 32 ans, il a dirigé la classe supérieure mixte avec un zèle, un dévouement et une compétence dignes d'éloges.

Les nombreuses générations d'élèves qu'il a instruits se souviendront toujours de ce maître consciencieux et dévoué qui, par son exemple comme par son enseignement tout entier, les a constamment dirigés dans la voie du bien.

Dans ses nouvelles fonctions, M. A. Fallet pourra encore servir l'école de son canton dont il a été jusqu'ici l'un des meilleurs et des plus distingués serviteurs.

**\*\* Corps enseignant.** — Jeudi, 16 courant, belle journée pour le corps enseignant du Val-de-Ruz, réuni en conférence à Vilars.

26 institutrices et 10 instituteurs ont répondu à l'appel. M. Blaser, inspecteur, M. Moulin, président de la commission scolaire de Valangin, et M. Albert L'Eplattenier, président de la commission scolaire des Geneveys-sur-Coffrane, ont honoré l'assemblée de leur présence.

M. Blaser ouvre la partie officielle pour procéder aux nominations réglementaires.

M. Georges Favre, à Cernier, est confirmé comme délégué à la commission consultative pour l'enseignement primaire ; — M. Paul Favre, à Valangin, est suppléant.

M. Emile Renaud, à Fontainemelon, est réélu membre du Conseil administratif du Fonds scolaire de prévoyance ; — M. Georges Favre est suppléant.

M. Emile Amez-Droz, à Villiers, est nommé vérificateur des comptes du Fonds scolaire ; — M. Eugène Bugnon, à Vilars, est suppléant.

Les nominations faites, c'est M. Georges Favre qui prend la présidence de l'assemblée.

Après un exercice de chant, M. Bugnon donne une leçon modèle sur les fossiles, trouvés dans les carrières du pied de Chaumont : bonne causerie relevée par l'exposé scientifique de M. le pasteur Moulin.

C'est ensuite le tour de M. Paul Favre, de Valangin. Il a recueilli les souvenirs de quelques vétérans qui ont pris part aux événements de 31 et 48. Il communique entre autres un plan de campagne écrit de la main du Dr Rössinger de Couvet. Ces pages historiques intéressent vivement l'auditoire. M. Georges Favre jette un coup d'œil sur les journées des 11 et 12 juin, et commente le vote populaire sur la loi rejetée.

Une adresse de reconnaissance est votée pour être remise à M. Quartier, chef du Département de l'instruction publique, ainsi qu'à MM. les inspecteurs Latour et Blaser. (Voir ci-dessous.)

Le maintien des conférences pédagogiques est voté à l'unanimité.

Une proposition du Val-de-Travers de convoquer sans retard une réunion cantonale est repoussée. Le Comité central et les présidents des sections aviseront pour les propositions qu'il convient de faire au Grand Conseil.

La réunion du jour se termine par un exercice de chant. A une heure, maîtres et maîtresses d'école du Val-de-Ruz se séparent, heureux d'avoir passé quelques heures en commun pour se retremper dans le sentiment du devoir à accomplir.

G F.

**\*\***  
M. le Directeur de l'Instruction publique Neuchâtel.

La section pédagogique réunie ce jour à la Côtière constate avec regret le résultat du vote du 11 et 12 juin dans notre canton.

Nous nous sentons pressés de vous adresser un témoignage de profonde reconnaissance pour la sollicitude que vous avez vouée au Corps enseignant en élaborant la loi qui vient d'être rejetée par le peuple.



Comme législateur, vous vous êtes occupé avec vigilance des enfants de nos écoles, vous sauvegardiez l'intérêt des parents et vous cherchiez à améliorer le sort des membres du corps enseignant pour faire concourir toutes ces forces au bien de la patrie.

Vous, Monsieur, comme chef du Département de l'instruction publique, MM. les inspecteurs Latour et Blaser, comme amis de nos écoles, avez fait les efforts les plus louables pour faire triompher l'œuvre nouvelle.

Le projet du Grand Conseil n'a pas trouvé grâce devant les électeurs. Soit.

Nous n'en restons pas moins des ouvriers fidèles dans la vocation que nous avons choisie. Comme par le passé, vous pouvez compter sur notre dévouement, comme nous comptons sur votre bienveillance et sur celle de MM. les inspecteurs en faveur de notre jeunesse neuchâteloise et de ses éducateurs.

Au nom de la section pédagogique du Val-de-Ruz.

Le président :  
GEORGES FAVRE.

Le vice-président :  
PAUL FAVRE.

VAUD. — **Ecoles normales.** Les examens en obtention des brevets spéciaux ont eu lieu la semaine dernière. Obtiennent le brevet :

a) pour l'enseignement dans les écoles enfantines : M<sup>l</sup>les Hélène Duffey, Emma Horisberger, Alice Magnenat, Madeleine Mayor, Esther Meillaud, Lina Merminod, Blanche Meylan, Lina Pasche, M<sup>me</sup> Henriette Richon, Alice Rochat et Marguerite Ruchonnet.

b) pour l'enseignement des travaux à l'aiguille : M<sup>l</sup>les Cécile Bussy, Susanne Capt, Charlotte Coeytaux, Aloïse Corbaz, Elise Decker, Nelly Engi, Elisa Kohler, Flora Massonnet, Marguerite Mayor, Eva Nicole, Lina Pasche, Marie Regamey, Alice Rochat et Marguerite Verdan.

\*\*\* **Petite poste.** — Prière à notre collaborateur qui a reçu le *Cinquième livre d'histoire*, par H. Elzingre, de bien vouloir nous envoyer au plus tôt le compte rendu bibliographique.

#### CORRESPONDANCE

Le Comité cantonal de la société des Ecoles du dimanche du canton de Vaud nous prie de reproduire la lettre ci-jointe. Nous la publions très volontiers.

« Soucieux de l'avenir spirituel de nos enfants et vivement préoccupé d'apporter à nos moniteurs et monitrices plus de lumière dans l'étude et dans l'enseignement de l'Ancien Testament, le Comité des Ecoles du dimanche du canton de Vaud ouvre un concours sur ce sujet :

« Comment devons-nous présenter aux enfants les récits de l'Ancien Testament, en tenant compte, d'une part, des exigences de la foi chrétienne, d'autre part, des résultats de la science et de la critique biblique ? »

Comme conclusion pratique, les concurrents devront présenter un plan d'enseignement et une liste de sujets.

Ce concours est ouvert à toutes les personnes de la Suisse romande qui s'intéressent au développement religieux de nos enfants.

Les travaux ne devront pas dépasser 100 pages d'impression (format in-12 et texte de l'*Education chrétienne*.) Ils seront envoyés *par la poste* au président du Comité avant le 31 décembre 1904.

Les noms des auteurs seront indiqués, sous pli cacheté, avec une légende, répétée sur le manuscrit.

Une somme de 1000 francs est mise à la disposition du Jury, qui pourra décerner un ou plusieurs prix.

Le ou les manuscrits couronnés deviendront la propriété exclusive de la Société des Ecoles du dimanche du canton de Vaud.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au président de la Société, M. DANIEL MEYLAN, pasteur à Lausanne, Cité-Derrière, 16.

## BIBLIOGRAPHIE

---

**Musique religieuse.** — M. le pasteur Louis Bost, trop connu maintenant pour qu'il soit besoin de le présenter aux lecteurs, vient de publier trois nouvelles compositions pour chœur mixte, très différentes de sujet, mais chacune digne d'attention par son accent particulier, convenant au surplus à toute sorte de fêtes, Noël, Pâques, Réformation.

La plus importante, *Psaume XC. Prière de Moïse, homme de Dieu*, dédiée à M. le professeur Ménégoz, qui en avait suggéré l'idée à l'auteur, s'adapte à une remarquable traduction poétique de M. Philippe Godet, et l'on peut dire en toute vérité que la musique est tout-à-fait digne du sujet. Le compositeur a voulu conserver à la célèbre prière biblique son accent de grandeur ; il y a réussi à la fois par le rythme, par la savante harmonie vocale et par l'accompagnement. Nous aimerions entendre cette œuvre exécutée avec l'orchestre où la harpe est heureusement utilisée pour rendre plus impressifs les passages d'un caractère doux et émouvant. Il nous est revenu, par quelqu'un qui a assisté, à Nice, à une audition de ce morceau, dirigée par l'auteur, que l'effet en est saisissant.

*Sois notre force* est une belle prière aussi, mais plus simple, où un solo pour mezzo soprano alterne avec le chœur, et où la musique par le passage du mode mineur au majeur, marque bien la gradation entre le sentiment de la faiblesse de l'homme pécheur et l'expression d'une foi sereine dans la grâce divine et dans la force qui procède de l'amour de Dieu. C'est court (quatre pages) et excellent.

*J'entends sa voix*, est, d'après l'indication de l'auteur lui-même, un chœur mystique ; l'âme humaine se recueille et entend la voix de Dieu, tour à tour, dans le silence du désert, dans les espaces infinis, dans les hymnes des étoiles, dans le son des cloches, dans la nef où vient mourir la voix de l'orgue, puis dans ses propres émotions de crainte ou de douleur, et encore au milieu du bruit de l'orage ou du vacarme des flots. La musique adaptée à un texte en prose rythmée a quelque chose de vague, de vaporeux, avec, par endroit, l'harmonie imitative du son des cloches.

Ces trois chœurs attestent une fois de plus la variété de ressources et la science du compositeur. Ajoutons qu'ils ont été édités par MM. Fœtisch, frères, de Lausanne.

*Ouvrages reçus* : De notre collaborateur M. Clerc, Directeur des écoles primaires à La Chaux-de-Fonds : *Rapport de la Commission scolaire sur l'exercice 1903-1904*.

*Die öffentlichen und privaten Bildungs-Anstalten in der Stadt Zürich*, von A. Stäuble. Zürich Art. Institut Orell Füssli.

---

### **Cours de vacances pour instituteurs et institutrices,**

*donné à l'Université de Berne, du 25 juillet au 6 août.*

On nous écrit que le terme pour les inscriptions a été définitivement fixé au 15 juillet. S'adresser au Département de l'instruction publique, à Berne. On attire spécialement l'attention du personnel enseignant de la Suisse romande sur les cours d'allemand, pour maîtres de langue française, donnés par MM. de Greyerz et Lutzelschwab (36 heures).

---



## PARTIE PRATIQUE

### SCIENCES NATURELLES

#### Trois leçons de géologie.

Dans le schéma de 3 leçons de géologie, qui formeront un tout, nous esquisserons avec toute la brièveté possible, avec toute l'exactitude désirable, d'abord le but que se propose la géologie ou science qui étudie l'écorce terrestre, et les moyens dont elle dispose pour écrire l'histoire de cette écorce; puis les résultats atteints jusqu'ici par cette science si neuve et si riche en promesses déjà tenues. Les maîtres qui se proposeraient d'exposer les grands faits de la géologie à leurs élèves, feront bien, croyons-nous, d'attendre que nos 3 leçons soient achevées. Ils feront mieux encore en complétant par des lectures notre insuffisant travail. Et nous leur promettons des découvertes de véritables mines de sujets captivant la jeunesse dans des ouvrages tels que : A. GEIKIE : *Notions de Géologie*, paru dans la Bibliothèque utile à 60 cent. le volume; un petit livre écrit par un savant pour... vous et moi, et surtout les deux ouvrages assez courts de A. DE LAPARENT : *L'Ecorce terrestre* (Masson & Cie, Paris 1897), et *Abrégé de géologie* 1903 (4 f.). Il va sans dire, en outre, que le plan que nous adoptons ici est *ad usum magistri* et que l'axiome pédagogique « du connu à l'inconnu » est de toute rigueur en classe.

La géologie (de deux mots grecs, *gè*, la terre et *logos*, discours) tente d'expliquer, par l'étude de la croûte terrestre, de sa composition, de la disposition de ses roches, de leur âge relatif, etc..., quelle a dû en être la formation dans le cours des siècles. Elle veut écrire l'*histoire de la planète* sur laquelle nous nous mouvons. C'est une science jeune, qui a dû, avant de se prononcer, attendre les travaux d'autres sciences, botanique, zoologie, mécanique céleste, astronomie, minéralogie, etc. Comme toute science, elle a des *applications pratiques*. Nous les signalerons pour terminer. Mais elle cherche avant tout à résoudre une énigme, à satisfaire un besoin de l'esprit humain qui veut savoir comment et pourquoi notre terre est ce qu'elle est.

Nous disons que la géologie veut écrire l'histoire de la planète. Il lui faut, pour cela, comme à l'histoire, des notions, des *documents* et des *observations de certaines lois et de certains phénomènes*.

Quels *documents* permettent au géologue de reconstruire le passé de la croûte terrestre ? Ils sont de deux sortes :

I. *Les roches*.

II. *Les fossiles*.

I. *Les roches*. Il faut entendre par là les *pierres*, les *roches* de nos montagnes, la *molasse* du plateau suisse, le *gravier* de nos rivières, le *limon*, le *sable* des bords des lacs, les *galets* des rivages, l'*argile* de nos carrières, la *tourbe* de nos marécages, la *houille* de nos mines. (Tout maître pourra se procurer ou faire trouver à ses élèves des échantillons nombreux de roches.)

Ce n'est pas tout de posséder des documents. Il faut les classer. Qui veut écrire l'histoire du canton de Vaud doit grouper ce qui concerne sa prise par les Bernois et ce qui a trait aux événements de 1803, par exemple. Pour classer nos *roches*, pas plus que pour classer des plantes, nous ne prendrons, comme caractère distinctif et fondamental, leur *couleur* ou leur aspect premier ou leur dureté. Mais examinons trois échantillons de roches, un morceau de *granit*, un bloc de *molasse*, un morceau de *tourbe* ou de *houille*.

1<sup>o</sup> Le *granit* se présente à nous comme une masse compacte de substances cristallines (3 ordinairement). Leur dureté est différente et leur couleur également, mais le principal à retenir, c'est leur état cristallin et la disposition de

leurs cristaux sans ordre et sans grande homogénéité. On y distingue des cristaux de *quartz*, dur, transparent, généralement incolore. C'est de la silice, du cristal de roche. A côté de lui on trouve du *feldspath*, blanc opaque et dur également. Le *mica*, en paillettes noires ou argentées se sépare en lamelles cristallines. Pour qu'une telle masse se soit ainsi formée, il faut que la substance qui la compose ait ou bien passé par le feu et se soit refroidie (le soufre cristallise de cette façon) ou bien qu'elle ait été dissoute, puis abandonnée à l'évaporation (le sel). Il est facile de comprendre que c'est la première supposition qui est la vraie. La chaleur a donc contribué à former le granit. Eh bien ! toutes les roches cristallines qui auront passé par le feu ressembleront comme texture, de près ou de loin, au granit examiné. On les groupera sous le nom de *roches ignées* (de *ignis*, feu). Le feu a joué le grand rôle, l'eau n'en a joué aucun.

2<sup>o</sup> Il en est tout autrement de la *molasse*. Examinés à la loupe (et déjà vus à l'œil nu), ses grains se présentent à nous *amorphes* (non cristallisés), avec des angles atténués ou arrondis, d'une cohésion peu considérable. La poussière de molasse est un vrai sable qui a subi une action *mécanique*. C'est la poussière grossière de cailloux que les torrents ont roulés les uns contre les autres et dont ils ont fait peu à peu ces graviers ronds qui dorment au fond des rivières, qui sont de grosseur variable, et dont le sable n'est qu'une variété. *L'eau* agit donc ici, de concurrence avec la force de la *pesanteur* qui contraint les débris minéraux à se déposer en *couches*, en *sédiments*, en *strates*, quand le courant des rivières et des fleuves n'est plus assez puissant pour les entraîner plus loin. Le sable, le gravier, la molasse, le calcaire du Jura sont disposés de cette manière et nous verrons ce qui a contribué à modifier leur position horizontale. On rangera donc les roches analogues à la molasse, formées comme elle par l'action de *l'eau* et de la *pesanteur*, sous le nom de roches *sédimentaires*, et on les appellera roches *détritiques* parce qu'elles sont un amas de débris, de détritiques d'autres roches (cristallines ou sédimentaires) que les ciments naturels ou la pression ont agglomérés plus ou moins solidement. (L'argile comprimée fortement a fourni l'ardoise de nos écoliers et l'argile provient du feldspath.)

3<sup>o</sup> La *tourbe* et la *houille* sont aussi disposées en couches sédimentaires (un bloc de houille se fend dans des directions déterminées et parallèles). Mais la tourbe porte très visiblement (la houille beaucoup moins) la trace de végétaux. C'est un tissu de matières organiques végétales, la houille également, tandis que la *craie* ou les massifs madréporiques formant des îles océaniques sont formés par des animaux. On les appellera pour cela *roches sédimentaires organiques*.

II. *Les fossiles*. On entend par là les restes, les *débris de végétaux ou d'animaux enfouis* dans les roches diverses, les coquilles de mollusques marines ou lacustres transformées peu à peu en pierre, les *empreintes* de feuilles, de poissons, d'oiseaux, etc., sur des ardoises ou schistes ou sur des bancs de calcaire, les *squelettes* d'animaux disparus, débris dont la science appelée *paléontologie* (science des êtres vivants disparus) s'applique à déterminer la provenance et qu'elle classe minutieusement. On pourrait appeler les fossiles la carte de visite de la vie au sein de la croûte inanimée du globe. Grâce à eux, nous pouvons affirmer qu'à l'époque où telle couche a été formée vivait l'animal ou la plante dont nous possédons les restes, et conclure, par exemple, de la présence au pôle de roches fabriquées par les polypiers exigeant la chaleur pour se développer, à l'uniformité d'une température chaude à la surface du globe. La distribution des fossiles permet de voir nettement que dans les premiers âges du globe, tous les types les plus élevés de l'embranchement des vertébrés font défaut et qu'ils n'apparaissent qu'aux époques récentes où la différenciation des climats est un fait accompli. De même, ils permettent de conclure que les *cryptogames* (fougères par exemple) ont précédé les *phanérogames* et que les plantes *angiospermes* (plantes à fleurs et arbres à feuilles caduques) sont venues en dernier lieu sur la scène de la planète.

Voilà pour les documents proprement dits, auxquels il faut ajouter la mention des *blocs erratiques*, les cartes de visite des glaciers, dont nous devons parler plus loin.

L. S. P.

## COMPOSITION

### La fenaison.

Epoque. Opérations successives. Conditions dans lesquelles elles s'opèrent le mieux.

#### PLAN.

- 1<sup>o</sup> Définition de la fenaison : couper et sécher le foin ;
- 2<sup>o</sup> Epoque. Prairies naturelles : graminées en pleines fleurs ;  
Prairies artificielles : fleurs commençant à tomber ;
- 3<sup>o</sup> Opérations. Le fauchage : faux, affilage, — andains, — faucheuses.  
Le fanage : fourche, rateau ; épandage (le jour), rassemblement en tas (le soir).
- 4<sup>o</sup> Beau temps : dessiccation prompte ; adhérence des feuilles aux tiges ;  
Pluie ou rosée : action nuisible ;
- 5<sup>o</sup> Conservation du foin. Fenils ou meules : abri, humidité.

C. FAILLETTAZ.

## DICTÉES

### Le pic.

Le pic ausculte comment résonne l'arbre, ce qu'il dit, ce qu'il a en lui. L'arbre éprouvé mûrement, le pic se l'adjudge, s'y établit ; là, il exerce son art. Ce bois est creux, donc gâté, donc peuplé ; une tribu d'insectes y habite. Il faut frapper à la porte de la cité. Les citoyens, en tumulte, voudront fuir ou par dessus les murailles de la ville, ou en bas par les égouts. Il y faudrait des sentinelles ; au défaut, l'unique assiégeant veille et, de moment en moment, regarde par derrière pour frapper les fugitifs au passage, à quoi sert parfaitement une langue d'extrême longueur qu'il darde comme un serpent. L'incertitude de cette chasse, le bon appétit qu'il y gagne le passionnent, il voit à travers l'écorce et le bois ; il assiste aux terreurs et aux conseils du peuple ennemi. Parfois, il descend très vite, pensant qu'une issue secrète pourrait sauver les assiégés.

(Communiqué par M. Métral.)

MICHELET.

### La cicindèle.

Dès l'apparition du printemps, la cicindèle entre en campagne. Forte d'audace et de tempérament, elle dédaigne la ruse et attaque de front tout ce qui passe à sa portée, le poursuit sans relâche, et quoique son vol de courte haleine l'oblige à prendre terre fréquemment, elle n'en attrape pas moins sa proie. Plus il fait chaud, plus elle chasse avec énergie, plus aussi elle nous délivre d'une foule d'insectes nuisibles.

(Communiqué par M. Métral.)

V. RENDU.

### Les carabes.

Tribus immenses de guerriers armés jusqu'aux dents qui, sous leurs lourdes cuirasses, ont une activité brûlante, les carabes sont les vrais gardes-champêtres qui, jour et nuit, sans fêtes ni repos, protègent les champs. Jamais ils ne se permettent d'y toucher la moindre chose. Ils procèdent uniquement à l'enlèvement des voleurs et ne veulent de salaire que le corps du voleur même.

(Communiqué par M. Métral.)

MICHELET.

### Les foins.

Un grand roulement, un tapage de métal emplît la campagne. Et sur les routes, en dix endroits à la fois, s'élèvent des nuages de poussière. Ce sont les faucheuses. Lavées, vernies, luisantes, coquettes, elles roulent sur les chemins sonores, car les foins sont mûrs, et les paysans, en quelques jours, vont dépouiller la terre de son splendide vêtement.

Voyez ! sur tous les points déjà les machines fonctionnent. Les fouets claquent, les couteaux rapides vont et viennent, fauchant les herbes odorantes. Les oiseaux, effarés, partent devant les chevaux, les abeilles s'en vont à vide, car le maître est venu, et demande à la terre le prix de ses peines. L'œil ouvert, les rênes en mains, il guide son fringant attelage. Les deux chevaux suivent d'un pas égal leur chemin jonché de fleurs coupées et font tinter les cuivres de leur collier sous le ciel vaste, où respendit la gloire de l'Été.

(Communiqué par C. Faillettaz.)

A. ROULIER.

## RÉCITATION

### Juin.

Les prés ont une odeur d'herbe verte et mouillée,  
Un frais soleil pénètre en l'épaisseur des bois ;  
Toute chose étincelle, et la jeune feuillée  
Et les nids palpitants s'éveillent à la fois.

Les cours d'eau diligents aux pentes des collines  
Ruissellent, clairs et gais, sur la mousse et le thym ;  
Ils chantent au milieu des buissons d'aubépines  
Avec le vent rieur et l'oiseau du matin.

Les gazons sont tout pleins de voix harmonieuses,  
L'aube fait un tapis de perles aux sentiers,  
Et l'abeille quittant les prochaines yeuses  
Suspend son aile d'or aux pâles églantiers.

Sous les saules ployants, la vache lente et belle  
Paît dans l'herbe abondante au bord des tièdes eaux ;  
Le joug n'a point encor courbé son cou rebelle,  
Une rose vapeur emplît ses blonds naseaux.

Et par-delà le fleuve aux deux rives fleuries,  
Qui vers l'horizon bleu coule à travers les prés,  
Le taureau mugissant, roi fougueux des prairies,  
Hume l'air qui l'enivre et bat ses flancs pourprés.

(Communiqué par C. Faillettaz.)

LECONTE DE LISLE.

### Soleil du soir.

Soleil du soir !  
Tu me souris à travers le feuillage,  
Comme sourit un doux espoir...  
Demain, viendrai-je ici m'asseoir ?  
Te reverrai-je sous l'ombrage  
Soleil du soir ?

Adieu soleil !  
Tes derniers feux ont doré nos montagnes  
Et coloré l'azur du ciel.  
La nuit descend, et le sommeil  
Va s'étendre sur nos campagnes,  
Adieu soleil !...

Astre divin !  
Pure clarté du soleil de justice,  
Brille pour moi chaque matin !  
Guide mes pas au droit chemin,  
Fais luire en moi ton jour propice  
Jusqu'à la fin !

C. CHATELANAT.



**Petites fleurs.**

Petites fleurs de la vallée,  
Dites-le moi, d'où venez-vous ?  
Mon âme souffrante, isolée,  
Trouve votre parfum si doux.  
Si les mains qui vous ont cueillies  
Sont un mystère pour mon cœur,  
Ce sont pourtant des mains amies  
Qui savent donner du bonheur.

Vous rappelez de mon enfance  
Plus d'un aimable souvenir ;  
Vous adoucissez ma souffrance  
Et ma muse aime à vous bénir.  
Petites fleurs, votre corolle  
D'un doux sourire me console ;  
A mon cœur vous parlez de paix.  
Et l'éclat de votre parure  
Me dit : « Le Dieu de la nature  
Pour son enfant a des bienfaits. »

Vous égaierez ma journée.  
Je ne jetterai pas la fleur,  
Car l'amitié me l'a donnée.  
La fleur, bientôt, sera fanée ;  
Mais, quand sa tige est desséchée,  
Le souvenir vit dans le cœur  
Et nous vaut un jour de bonheur.

C. CHATELANAT.

**Vie rustique.**

Je n'ai ni parents, ni personne au monde ;  
Je vis toujours seul, et je vis de rien ;  
Je tresse l'osier à l'écorce blonde,  
Et le peu que j'ai du moins m'appartient.

Puis sur ma musette, après ma journée,  
Je cherche en rêvant des airs de chansons ;  
Je demande au ciel, qui me l'a donnée,  
Qu'il donne aux heureux de belles moissons.

Et je dis : « Seigneur, qui fis la lumière,  
Qui mets des oiseaux dans le grand ciel bleu,  
Fais régner la paix, l'amour sur la terre ! »  
Et je chante ainsi pour plaire au bon Dieu.

PH. GODET.

**Chanson des blés.**

Dans la bonne terre  
J'ai caché le grain.  
Le bon Dieu, j'espère,  
Me le rendra bien.

La neige qui tombe  
A tout recouvert,  
Le grain, dans sa tombe,  
Passera l'hiver.

Le blé germe, germe ;  
L'herbe pointe un brin ;  
L'épi devient ferme,  
L'épi sort du grain.

L'oiseau de l'aurore  
Chante sa chanson ;  
Le blé qui se dore  
Attend la moisson...

*(Communiqué par L. Durouvenoz.)*

Le blé que je sème,  
Il l'arrosera.  
Le bon Dieu nous aime :  
La moisson viendra.

Ma pauvre semence,  
Mon pauvre blé mort !...  
Mais tout recommence  
Pendant que tout dort.

L'or couvre la terre,  
L'or qui fait le pain.  
Nous allons, ma mère,  
Moissonner demain.

Qu'on les mette en gerbes  
En un tour de main,  
Les épis superbes,  
Qui seront du pain !

PH. GODET.

## ARITHMÉTIQUE

### Questions d'examen (juin 1904) aux Ecoles secondaires rurales du canton de Genève.

#### Première année.

1. Un champ rectangulaire de 34 m. sur 25 m. produisait par are 32 kilos de foin, vendu 4 fr. 50 le quintal métrique. Il a été drainé, sa production a augmenté de 35 % et la valeur du foin de 10 %. Les frais se sont élevés à 148 fr. 41 c. Combien % rapporte l'argent employé au drainage ?

2. Un épicier a acheté 200 kilos de café vert à 165 fr. le quintal métrique. En le revendant 2 fr. 40 le kilo, il fait un bénéfice de 20 % sur le prix d'achat. Quel est, en %, le déchet subi par ce café lors de la torréfaction ?

3. Le 11 juin 1904, vous prêtez à votre voisin 200 fr. au 4 %, pour 2 ans, intérêts payables tous les 6 mois. Rédigez : 1° La reconnaissance que doit signer votre voisin ; 2° Le reçu que vous lui remettrez le 11 décembre, pour les intérêts qu'il devra vous payer ce jour-là.

#### Deuxième année.

1. Un héritage de 9000 fr. revient à 4 héritiers. Le premier doit avoir le  $\frac{1}{3}$ , le deuxième le  $\frac{1}{4}$ , le troisième le  $\frac{1}{5}$  et le quatrième le reste, mais le premier étant mort, sa part revient aux trois autres héritiers dans les proportions fixées par le testateur. Combien chacun de ses héritiers a-t-il reçu ?

2. Pour faire un mélange, un marchand a pris 540 litres de vin à 0,35 fr. le litre, 180 litres à 0,55 fr. et du vin à 0,70 fr. En revendant ce mélange 60 fr. 50 l'hectolitre, il gagne 25 %. Combien de litres de la troisième qualité a-t-il pris ?

3. Etablissez par Doit et Avoir le compte d'une exploitation agricole pour le mois de mai.

#### Troisième année.

1. Une personne possède 2400 fr. de rente 4 %, payés 98 fr. 50. Au bout d'un certain temps, elle calcule que, par suite de la baisse de la rente, son capital a subi une diminution de 750 fr. De combien la rente a-t-elle baissé ?

2. Un fermier a emprunté 600 fr. au 5 % l'an. Il affectera chaque année 200 fr. au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette. Au bout de combien d'années ce fermier se sera-t-il libéré de sa dette, et quelle somme versera-t-il la dernière année ? (Intérêts simples.)

3. Comment un agriculteur s'y prend-il pour dresser son inventaire ? Quelles indications doit fournir la comparaison de deux inventaires faits à une année d'intervalle ?

G. R.

## AGRICULTURE

La maladie des arbres fruitiers provoquée par le *Monilia fructigena* paraît faire de nouveaux et importants ravages cette année. On sait que cette maladie fut constatée, il y a des années, sur les cerisiers en Allemagne et que son apparition dans notre pays ne date que de quelques années. On la rencontre en divers endroits chez nous. La maladie atteint aussi les abricotiers.

Le champignon hiverne soit dans les rameaux détruits, soit sur ou dans les fruits atteints l'année précédente et qu'on a négligé de cueillir ou de ramasser. Les spores se développent au printemps et sont emportées dans toutes les directions. Lorsqu'une spore atteint une fleur, elle s'y développe et le champignon pénètre dans le style jusqu'à l'ovaire où il détruit le fruit en formation. Les filaments se propagent ensuite dans le pédoncule et le rameau fructifère et, quelques jours après, pénètrent également dans la branche où ils détruisent le bois et l'écorce sur une longueur plus ou moins grande. La sève ne pouvant plus monter dans ces branches, les feuilles et les fruits qui se trouvent sur leurs rameaux se



flétrissent et finissent par sécher, alors même qu'ils n'ont pas souffert directement des atteintes du champignon. Mais le *Monilia* ne se contente pas de détruire, au commencement de l'été, les rameaux avec fleurs et fruits; il s'attaque encore, l'automne venu, aux fruits qui sont restés sur l'arbre et en occasionne la pourriture.

Les agriculteurs doivent combattre cette maladie. Le moyen le plus efficace consiste à couper en été les rameaux atteints et à les raccourcir jusqu'au bois sain, opération qui devra être répétée en automne. Puis, on ne devra laisser aucun fruit malade, soit aux arbres, soit à terre; il faudra les cueillir ou les ramasser soigneusement et les détruire, car ils constituent, comme nous l'avons dit plus haut, le refuge de grandes quantités de spores, qui, le printemps suivant, infecteront de nouveau fleurs et pousses. On ne connaît pas encore de remède propre à la destruction directe du champignon. (*Annuaire agricole.*)

#### La pyrale.

La pyrale peut des années durant, causer des dégâts énormes à la vigne. Le ver, de couleur vert jaunâtre, a ceci de particulier, c'est qu'à l'approche d'un danger il recule par bonds. Le papillon dépose ses œufs (60 et plus) par plaques sur la surface supérieure des feuilles; la ponte a lieu d'habitude vers le milieu de juillet. Le meilleur moyen de détruire les colonies consiste à détacher et à recueillir, à partir du milieu de juillet jusqu'à la fin d'août, les feuilles qui sont atteintes. Les œufs se distinguent très bien, de sorte qu'on peut confier ce travail à des enfants, qui toutefois, doivent être attentifs à leur tâche. Les œufs éclosent vers la fin d'août; les jeunes chenilles cherchent immédiatement un abri dans les interstices des écorces pour y passer l'hiver; elles se réveillent au printemps et s'attaquent aux jeunes pousses et aux jeunes feuilles de vigne, occasionnant des dégâts importants. Les chenilles grandissent à mesure que les pousses croissent et l'on peut constater, en juin déjà, sur les pousses, de nombreuses feuilles dévorées en grande partie. Les chenilles vertes à tête noirâtre, dont la longueur atteint 2 à 3 cm., se tissent ensuite une sorte d'abri, enserrant feuilles et jeunes grappes. — Ce moment-là est propice pour la destruction des chenilles: en comprimant les fourreaux, on écrase l'animal. Il faut toutefois opérer avec précaution, d'abord pour être sûr d'avoir détruit le ver, puis pour ne pas endommager plus de feuilles qu'il n'est besoin. (*Annuaire agricole.*)

### PAGE CHOISIE

#### Le livre.

Il est des hommes sur qui le livre, quel qu'il soit, exerce une sorte de fascination: ils ne sauraient voir un livre sans éprouver envie, et une envie irrésistible, de l'ouvrir et de savoir de quoi il traite. Mettez-les en quelque situation qu'il vous plaira, ils trouveront le temps de lire, ou ils seront plus malheureux que s'ils ne mangeaient point; tenir un livre, c'est tenir un homme, et le meilleur de cet homme. Ce qui subsiste de l'humanité, ce qui seul survit et qui seul demeure des pensées qui ont traversé les cerveaux humains, des actes qui ont illustré les générations passées; ce qui seul établit le trait d'union entre ceux qui vivent, ceux qui ont vécu et ceux qui vivront, c'est le livre. Or, quiconque ne ressent point, d'enfance, un respect passionné pour ces tombeaux où dort la pensée humaine, d'où il suffit d'un signe pour la sortir et dresser toute vivante, toute vibrante, sans que les siècles aient pu la refroidir, sans que la moisissure des âges ait pu la souiller; quiconque ne sent point en ouvrant un vieux livre passer comme l'âme des ancêtres, qu'on ne s'obstine point à lui démontrer qu'il est bon, beau et sain de lire; il ne lira point, et cela vaut mieux, car il n'est point digne de lire!

FRÉD. MASSON. (Le marquis de Grignan.)

# VAUD

## INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### Bibliothèque cantonale et universitaire.

La bibliothèque cantonale et universitaire sera fermée pour la revision, du **lundi 1<sup>er</sup> août au samedi 10 septembre**, inclusivement. — **Rentrée générale des volumes jusqu'au samedi 23 juillet.**

Les retards seront frappés d'une amende de 20 centimes par volume et par jour de retard (art 34 du règlement). H 33005 L

Lausanne, le 25 juin 1904.

Le Directeur :  
L. DUPRAZ.

---

### PLACES AU CONCOURS

MM. les régents et Mmes les régentes sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

**RÉGENTS : Bremblens :** fr. 1600 et autres avantages légaux ; 19 juillet.

**RÉGENTES : Commugny** (semi-enfantine) : fr. 700 et autres avantages légaux ; 15 juillet. — **Leysin :** fr. 1000, logement ou indemnité équivalente et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 15 juillet. — **Nyon :** fr. 1250 pour toutes choses ; 15 juillet.

---

### NOMINATIONS

**RÉGENTS :** MM. Forel, Auguste, à Huémoz (Ollon) ; Muller, Henri, à Trey ; Cordey, Emile, à Belmont sur Lausanne ; Renaud, Albert, à Syens.

**RÉGENTES :** Mlles Roux, Elisabeth, à Avenches ; Pittet, Louise, à Yens.

Bonzon, Marthe, maîtresse d'école enfantine, à Thierrens ; Bovey, Hélène, maîtresse d'ouvrages et d'école enfantine, à Pully.

---

## Congrès scolaire de Neuchâtel

### CASINO BEAU-SÉJOUR

à deux pas de la **Cantine de Fête.**

Etablissement renommé pour la qualité extra de ses vins, tant du pays que de l'étranger.

—>>> PRIX TRÈS MODÉRÉS <<<—

Excellente bière de la brasserie **Wartek**, de Bâle.

Se recommande :

**J. Weber-Schwab,**  
PROPRIÉTAIRE

---

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.



# TRIENT

Nouvellement restauré, séjour ravissant et  
tranquille.

Forêts de sapins à proximité de l'hôtel.

# HOTEL-PENSION

Promenades faciles et variées.  
Chambre noire, cuisine soignée.

**Albert GAY, prop.**

# DES ALPES

## École cantonale de commerce

A LAUSANNE

### COURS DE VACANCES

destiné aux jeunes gens des deux sexes qui désirent se perfectionner dans la langue française. 1<sup>re</sup> série, du **11 juillet au 6 août**. 2<sup>e</sup> série, du **1<sup>er</sup> au 27 août**.

Renseignements à la direction.

H 32583 L



### Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

## J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne



Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.

Draperie et Nouveautés pour Robes.

Linoléums.

Trousseaux complets.

# THÉS

# O-

# MI-

# TO

## J. PHILIPPON

Rue du Grand-St-Jean, 38, LAUSANNE

*Même maison rue St-Pierre, 15*

### Articles Chinois et Japonais

Tissus, Soies, Porcelaines, Vases, Articles divers, etc.

### Spécialité : THÉS O-MI-TO

en paquets et ouverts, depuis 3 fr. 80 le kilog. à 25 fr. le kilog. — Dégustation gratuite des Thés. — Expédition des Thés depuis un kilog. franco dans toute la Suisse.

Chocolats fins, Cacao, Biscuits, Cafés verts et torréfiés, Huiles de noix et d'olive, Savons de Marseille et de toilette, Pâtes, Sucres, Vanilles fines, etc., etc.

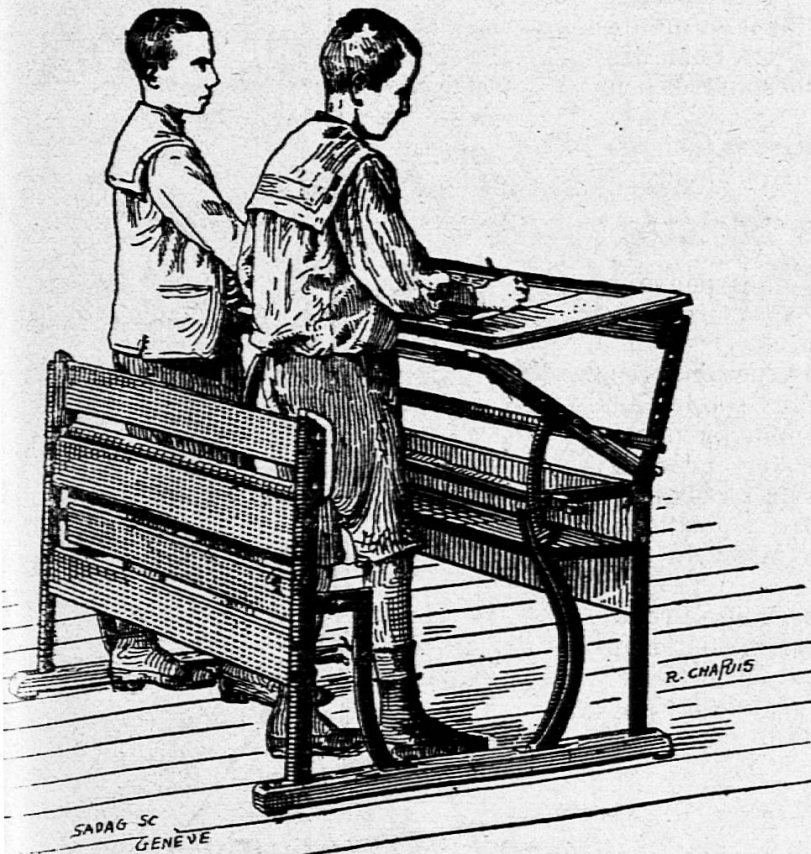
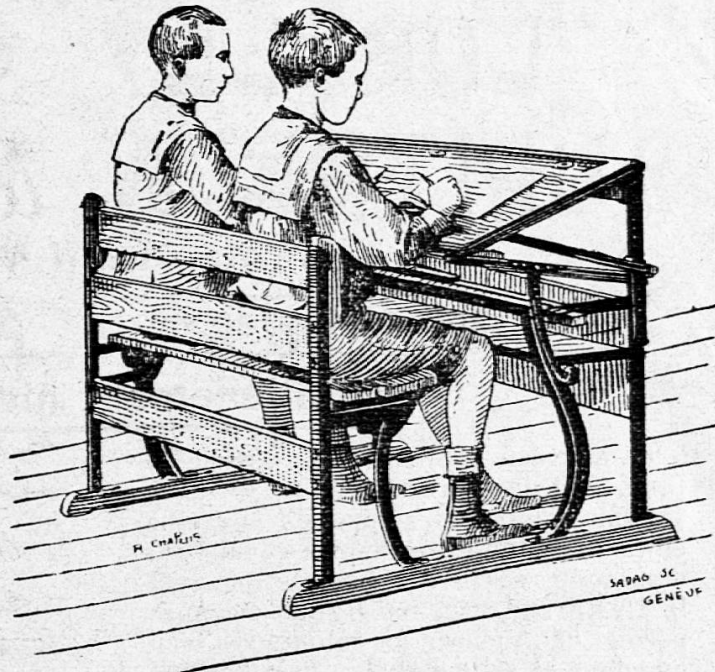
# PUPIRES HYGIENIQUES

# MAUCHAIN

## GENÈVE

Place Métropole.

+ 3925 — Modèle déposé



## Pupitre officiel DU CANTON DE GENÈVE

Travail assis et debout

*S'adapte à toutes les tailles.*

La fabrication peut se faire dans chaque localité. S'entendre avec l'inventeur.

Modèle N° 15.

Prix du pupitre avec banc  
47 fr. 50

Même modèle avec chaises  
47 fr. 50

Attestations et prospectus  
à disposition.



1883. Vienne. — Médaille de mérite.

1883. Exposition Nationale de Zurich. — Diplôme.

1884. Exp. Internationale, Nice. — Médaille d'argent.

1885. Exp. Internationale des Inventions brevetées, Paris. — Médaille d'or.

1885. Exp. Internationale du Travail, Paris. — Médaille d'or.

1893. Expos. Internationale d'Hygiène, Dijon. — Diplôme d'honneur.

1893. Expos. Internationale du Havre. — Médaille d'or.

1889. EXP. INTERNATIONALE, PARIS. — MÉDAILLE D'OR.

1896. Exp. Nationale Genève. — Seule MÉDAILLE D'OR décernée au mobilier scolaire.

1900. Exp. Universelle, Paris. — Médaille d'or.

*La plus haute récompense accordée au mobilier scolaire.*



Grandeur de la tablette: 125 X 50.

demande, on pourra varier ces dimensions.

Fournisseur de la Nouvelle Ecole Normale de Lausanne.

pupitre offre sur les autres systèmes les avantages suivants :  
De s'accommoder aux diverses tailles des élèves ;  
De leur permettre dans leurs différents travaux de conserver attitude physiologique n'entraînant aucune déviation du tronc et des membres, assurant le libre jeu des viscères et évitant les inconvénients graves qu'a pour la vision notre mobilier scolaire actuel (De se prêter aux diverses exigences de l'enseignement (écriture, lecture, dessin, coupe, couture, etc.)



# LORELEY ○ ○ ○ PUPITRE A MUSIQUE

**Nouveauté insurpassable.**

**Elégant et Léger.**

**Stable et Solide.**

**Entièrement nickelé.**

Ce nouveau pupitre est un article de premier ordre sous tous les rapports.

Sans compter les qualités ci-dessus énumérées, toutes véridiques, ce pupitre, dans toutes ses parties, est fabriqué avec le plus grand soin. Sa grande élégance permet de le placer au salon aussi bien que dans la salle d'étude. Très portatif comme le montre le dessin, il se monte et démonte avec facilité en quelques mouvements et prend au besoin très peu de place.

Il est donc des plus pratiques pour les personnes en voyage et surtout pour



**Toutes les Sociétés.**

Petites et grandes personnes peuvent l'utiliser, en position assise ou debout; sa plus grande hauteur atteint 1<sup>m</sup>77, la plus petite 1<sup>m</sup>10. La construction, très simple, ne le rend que plus solide. Le nouveau système adopté pour la vis de serrage (anneau en acier) est presque indestructible. Au moyen de 2 crans, le pupitre même peut prendre 2 positions selon la hauteur de la partie ou du cahier de musique.

Malgré tous ces avantages, nous offrons ce pupitre à un prix excessivement modique, cela dans le seul but de le faire connaître et remplir une grande lacune puisque rien n'existait dans ce genre jusqu'à ce jour.

#### PRIX NETS

Pour 1 pièce, avec bougeoir Fr. 8,—

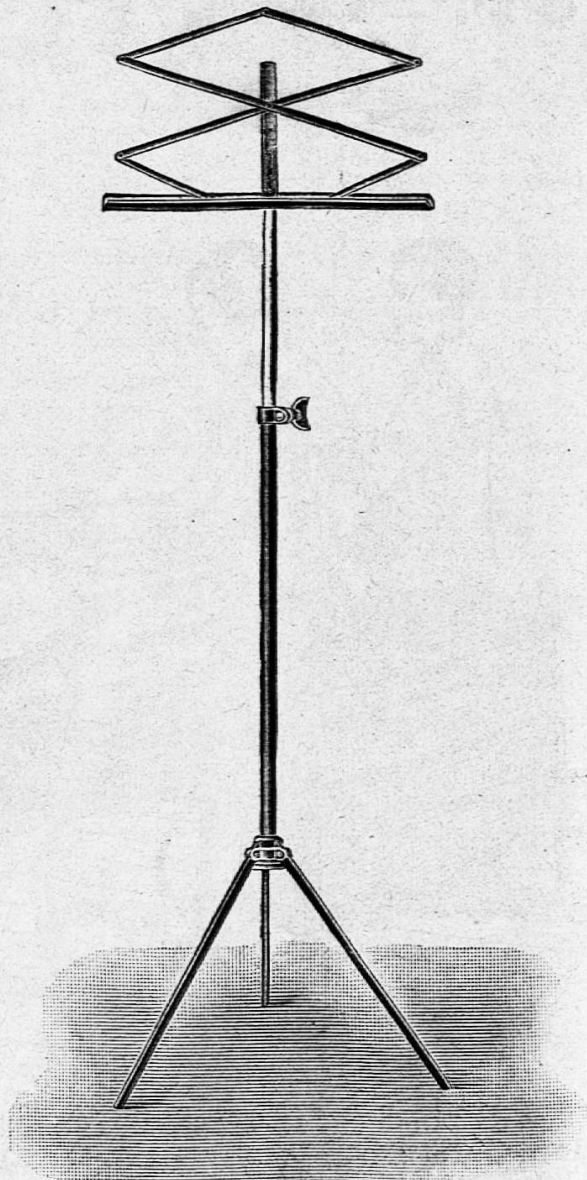
*A partir de 12 pièces, grand rabais.*

**Pincés en métal bronzé**

pour fixer la feuille de musique, la pièce fr. 0,15; la douzaine fr. 1,50.

**En vente chez**

**FÆTISCH FRÈRES, Magasin de Musique général, Lausanne**



Hauteur, 1<sup>m</sup>77.

Poids, environ 1150 gr.

Gewicht ca. 1150 gr.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XL<sup>me</sup> ANNÉE. — N° 29.



LAUSANNE — 16 juillet 1904.

# L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**U. BRIOD**

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**CHARLES PERRET**

Instituteur, Le Myosotis, Lausanne.

## COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **Paul-E. Mayor**, instituteur, Le Mont.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, professeur à l'Université.

NEUCHÂTEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

VALAIS : **A. Michaud**, instituteur, Bagnes.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE**





# SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

## Comité central.

<b>Genève.</b>		<b>Valais.</b>	
MM. <b>Baatard</b> , Lucien, prof.	Genève.	MM. <b>Blanchut</b> , F., inst.	Collonges
<b>Rosler</b> , William, prof.	Genève.	<b>Michaud</b> , Alp., inst.	Bagnes.
<b>Grosgrin</b> , L., prof.	Genève.	<b>Vaud.</b>	
<b>Pesson</b> , Ch., inst.	Céligny.	MM. <b>Cloux</b> , J.,	Lausanne.
<b>Jura Bernois.</b>		<b>Jayet</b> , L.,	Lausanne.
MM. <b>Fromalgeat</b> , L., inst.	Saignelégier.	<b>Magnin</b> , J.	Lausanne.
<b>Duvoisin</b> , H., direct.	Delémont.	<b>Martin</b> , H.	Lausanne.
<b>Gylam</b> , A., inspecteur.	Corgémont.	<b>Visinand</b> , L.	Lausanne.
<b>Baumgartner</b> , A., inst.	Bienne.	<b>Rochat</b> , P.	Yverdon.
<b>Chatelain</b> , inspecteur.	Porrentruy.	<b>Faillettaz</b> , C.	Arzier-Le Muids.
<b>Mœckli</b> , inst.,	Neuveville.	<b>Briod</b> , E.	Lausanne.
<i>Vacat.</i>		<b>Cornamusaz</b> , F.	Trey.
<b>Neuchâtel.</b>		<b>Dérlaz</b> , J.	Baulmes.
MM. <b>Brandt</b> , W., inst.	Neuchâtel	<b>Collet</b> , M.	Brent.
<b>Decreuse</b> , J., inst.	Boudry.	<b>Visinand</b> ,	La Rippe.
<b>Rusillon</b> , L., inst.	Couvet.	<b>Perrin</b> , M.,	Lausanne.
<b>Amez-Droz</b> , E., inst.	Villiers.	<b>Magenat</b> ,	Oron.
<b>Barbier</b> , C-Ad., inst.	Chaux-de-Fonds.	<b>Tessin.</b>	
<b>Perrenoud</b> , Ul., dir.	Asile des Billodes.	M. <b>Nizzola</b> , prof.	Lugano.
<b>Suisse allemande.</b>			
M. <b>Fritsch</b> , Fr., Neumünster-Zürich			

## Bureau de la Société pédagogique romande.

MM. <b>Quartier-la-Tente</b> , Ed., président honoraire, Neuchâtel.	MM. <b>Hoffmann</b> , inst., secrétaire, Neuchâtel.
<b>Latour</b> , L., inspecteur, président, Corcelles s. Neuchâtel.	<b>Perret</b> , C., inst., trésorier, Lausanne.
<b>Rosselet</b> , F., inst., vice-président, Bevaix.	<b>Guex</b> , F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

Pour apprendre le français, je cherche pendant mes vacances

## Chambre et pension

dans la famille d'un collègue ou si ce n'est pas possible pour des leçons de français seulement.

W. HANUS, instituteur  
à Falkenau a. d. E. (Bohême allem).

Z 5515 c

## ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 56, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

<b>I</b> nstitut pour	<b>B</b> ègues
Directrice : M <sup>lle</sup> WENTZ	Consultations
Villa Verte, Petit-Lancy	tous les jours
GENÈVE	de 1 à 4 h.
A côté de la Chapelle. Arrêt du tramway.	Téléphone 3470.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Direction.

Librairie PAYOT & C<sup>ie</sup>, éditeurs, Lausanne

# HISTOIRE DE LA SUISSE

par W. ROSIER, professeur

Mise en vente de la première partie de  
l'HISTOIRE SUISSE (*des temps primitifs jus-  
qu'en 1315*) de M. W. Rosier, professeur,  
telle qu'elle a été remise aux élèves du degré  
intermédiaire des Ecoles primaires du Canton  
de Vaud. Petit in-4° de 48 pages, illustré de 78 gra-  
vures et de 3 cartes en couleur.

Prix : fr. 0,75 l'exemplaire broché.

## CH. EGGIMANN & C<sup>IE</sup>, EDITEURS Genève

Livres de classe adoptés par le  
Département de l'Instruction publique du Canton de Genève.

<b>Charrey, A.</b> Livre de lecture.	1 fr. 80
<b>Corbaz, André.</b> Exercices et problèmes d'arithmétique.	
» A. Calcul écrit.	
» 1 <sup>re</sup> série, élèves de 7 à 9 ans.	— fr. 70
» 2 <sup>e</sup> » » 9 à 11 ans.	— fr. 90
» 3 <sup>e</sup> » » 11 à 13 ans.	4 fr. 20
» 1 <sup>re</sup> » maître 1 fr., 2 <sup>e</sup> série 1 fr. 40, 3 <sup>e</sup> série	4 fr. 80
» B. Calcul oral.	
» 1 <sup>re</sup> série 60 c., 2 <sup>e</sup> série 80 c., 3 <sup>e</sup> série	— fr. 90
» Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Pro- blèmes constructifs, 2 <sup>e</sup> édition.	4 fr. 50
<b>Lescaze, A.</b> Premières leçons instructives d'allemand.	— fr. 75
» Manuel pratique de langue allemande, 1 <sup>re</sup> partie.	4 fr. 50
» » » » 2 <sup>e</sup> »	3 fr. —
» Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen.	3 fr. —
» Sprache auf Grundlage der Anschauung.	3 fr. —
<b>Pittard, Eug.</b> Premiers éléments d'histoire naturelle.	2 fr. 75
<b>Roullier-Leuba.</b> Nouveau traité complet de sténographie française, Aimé Paris. Cart. 3 fr., br.	2 fr. 50
<b>Wagner.</b> Atlas de poche de la Suisse, 2 <sup>e</sup> édition.	4 fr. —



# Congrès scolaire de Neuchâtel

## CASINO BEAU-SÉJOUR

à deux pas de la **Cantine de Fête**.

Etablissement renommé pour la qualité extra de ses vins, tant du pays que de l'étranger.

—>>> PRIX TRÈS MODÉRÉS <<<—

Excellente bière de la brasserie **Warteck**, de Bâle.

*Se recommande*

**J. Weber-Schwab,**  
PROPRIÉTAIRE

## INSTITUTRICE DIPLOMÉE

enseignant depuis 3 ans, connaissant la peinture et les travaux manuels, **cherche place** comme **GOUVERNANTE ALLEMANDE** dans famille ou pension. H. 16857.

**Schlicht, Charlottenburg—Berlin, Spreestr. 23.**

## P. BAILLOD & C<sup>IE</sup>

GROS

NOUVEAU MAGASIN

DÉTAIL

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVREURIE

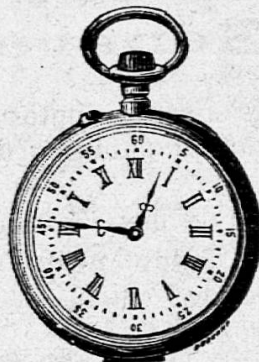


CHAUX-DE-FONDS

Léopold Robert 58.



Grand choix, toujours environ  
4000 montres en magasin.



LAUSANNE

Place Centrale



Chronomètres

Répétitions.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Perles

Orfèvrerie et Bijouterie argent.

Les personnes du corps enseignant jouissent d'un escompte de 10 %.

*Prix modérés — Garantie sur facture.*

Maison de premier ordre et de confiance.

Envoi à choix dans toute la Suisse.

*Prix spéciaux pour sociétés. Fabrication de tout décor désiré.*

*Montre unioniste, croix-bleue.*

*Spécialité de montres pour tireurs avec les médailles des tirs.*